

**Séance du Conseil général du 28 octobre 2019
à 20 heures à la salle polyvalente de la Fondation Gentit**

Présidente : Mme Andrée Guenat

Secrétaire : M. Claude Gagnebin, Secrétaire communal

Prise du procès-verbal : Mme Marlyse Jobin, Assistante-secrétaire

1. Appel

Madame la Présidente, Andrée Guenat : je souhaite la bienvenue à Madame le Maire, à Messieurs les Conseillers communaux, à Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, à Madame la représentante des médias. Je procède à l'appel.

Messieurs Nusret Berisha, Basile Cattin et Jacky Epitiaux sont excusés.

Les membres du Conseil communal sont tous présents.

La séance de ce soir a été convoquée :

- Par publication dans le Journal Officiel de la République et Canton du Jura no 37 du 9 octobre 2019
- Par convocation à domicile
- Par affichage public

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 1^{er} juillet 2019
3. Communications
4. Questions orales
5. a) Discuter et approuver un crédit de Fr. 652'000.00 destiné à la réfection de la route de la rue de la Petite Côte et de la route de liaison de la Petite Côte au Jourez, comprenant la réfection de la chaussée, le remplacement des conduites d'eau des eaux usées et l'aménagement d'une conduite d'eau résiduaire ainsi que son financement
b) Donner au Conseil communal la compétence de ratifier le décompte de cet investissement
6. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire déposée par M. Veignat Norbert, son épouse Mme Jeannin Bénédicte et leur fils Veignat Pierre et fixer la finance d'admission
7. Traitement du postulat de M. Pierre-Yves Dubois (PSJ/Les Verts) intitulée "Un petit plus pour la nature et la convivialité au village"
8. Traitement de la question écrite de M. Martial Farine (PSJ/Les Verts) intitulée "Statistique des frais scolaires"
9. Elections :
 - d'un membre à la Commission de promotion économique
 - d'un membre à la Commission d'école primaire

2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 1^{er} juillet 2019

Personne ne souhaite s'exprimer.

Au vote, le procès-verbal du 1^{er} juillet 2019 est accepté à l'unanimité.

Madame la Présidente, Andrée Guenat : je tiens à remercier Marlyse pour son travail.

3. Communications

Conseil général

Madame la Présidente, Andrée Guenat : j'ai reçu une lettre recommandée adressée au Conseil général dont je vous donne lecture : "*Groupement de citoyens, 2336 Les Bois. Les Bois, le 21 octobre 2019. Concerne : référendum. Madame la Présidente, Messieurs les Conseillers. Le groupement de citoyens à l'origine du référendum a décidé de ne pas faire opposition à la décision du Conseil communal ; en l'occurrence, le retrait du vote de notre référendum. Si un citoyen veut faire opposition, libre à lui de le faire. L'opposition actuelle, connue, pourrait être retirée, si le dossier est traité avec objectivité. Néanmoins, nous ne pouvons que déplorer les informations données par l'administration communale concernant la marche à suivre pour la récolte des signatures. La réunion d'information a soulevé des questions en présence des personnes concernées et de nouvelles informations ont été données. Séance très instructive. Il est vrai que le Conseil général n'avait pas toutes les données pour pouvoir prendre une décision objective concernant ces deux ventes de parcelles. Nous ne pouvons que déplorer le résultat sortant. De ce fait, les personnes concernées vont redéposer une demande ; demande plus élaborée avec de nouveaux éléments et qui sera étudiée par la Commission de développement économique. Elle sera ensuite transmise au Conseil communal qui devra vous la soumettre à nouveau. Les personnes concernées seront présentes pour expliquer leurs projets aux Conseillers généraux, ce qui n'avait pas eu lieu lors du débat décisionnel. Nous espérons toutefois que ces jeunes entreprises soient soutenues et qu'elles puissent s'épanouir dans notre village. Le Comité référendaire : G. Bilat, J.-J. Donzé, J.-P. Guenot. Copie : Conseil communal*".

Conseil communal

Madame le Maire, Marianne Guillaume :

STEP : suite à l'étude faite par la Commission énergie concernant la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de la STEP, en date du 19 août, le Conseil communal a pris la décision de confier ce mandat à la Société de la Goule pour un montant de Fr. 40'000.00. La subvention fédérale sera d'environ Fr. 8'000.00. Ce montant sera pris sur le fonds STEP, les travaux débiteront en 2020, avant si la météo le permet. Quelques autres travaux ont été faits afin d'améliorer le fonctionnement de cette dernière, surtout en hiver.

Espace communal : deux décomptes intermédiaires ont été faits par le bureau Staehlin et contrôlés par Monsieur Moser avec un montant d'environ Fr. 212'000.00 encore disponible dans le crédit voté. Le Conseil communal, le 26 août, a décidé d'exécuter quelques travaux complémentaires d'amélioration dès le début des vacances scolaires d'octobre. Après un an d'utilisation, il s'agissait de répondre à quelques remarques de citoyens et constatations des sociétés. Le coût de ces travaux devisés à Fr. 160'000.00 est toujours dans le montant du crédit voté et il est possible de le financer par cet emprunt. Il s'agit de :

- Pose de stores intérieurs côté préau de la salle polyvalente, ceci pour obscurcir la salle durant les concerts, théâtres ou projections, etc.
- Pose d'un couvert en béton sur les escaliers descendant à la chaufferie et à la cuisine car, en hiver, la neige s'engouffre dans cet espace et il était très difficile de l'évacuer.
- Stabilisation des températures dans les deux salles de classe côté nord par des stores extérieurs et quatre ouvrants dans les fenêtres, ainsi qu'un conduit de ventilation dans

la petite salle de stockage de la fanfare après une étude faite par un bureau indépendant.

- Isolation du plafond de la chaufferie.

Dans les deux salles de classe, les températures sont montées régulièrement jusqu'à 30 degrés.

Pour les travaux de garantie, le renforcement des bancs des vestiaires a dû être revu et la stabilité améliorée.

Le décompte final devrait se faire à la fin de cette année car nous avons prolongé ce délai en raison de ces améliorations à apporter au bâtiment.

Concernant le poste de concierge évalué après un an de travail, il s'avère qu'un 80 % est insuffisant. L'aide pour les mises en place lors des manifestations puis les rangements et les nettoyages complémentaires nous ont obligés à augmenter ce taux à 100 %. Pour 2019 à août 2020, c'est la SUVA qui complète le salaire de Monsieur Jobin car ce dernier bénéficie de mesures de réinsertion étant donné qu'avant son engagement à la Commune, il travaillait à 100 %.

La Poste : le dossier est actuellement en examen à Postcom (Office fédéral qui examine les recours). La Poste a, quant à elle, réfuté tous nos arguments.

Triage forestier FMO : vous avez lu dans la presse les dysfonctionnements et désaccords que traverse depuis de nombreux mois le Triage forestier. Une étude pour l'organisation de la gestion a été faite et l'Office de l'environnement a été mis au courant des différentes dissensions. Ce dernier a organisé et animé une séance le 18 septembre avec les signataires de la convention du Triage soit : Communes de Muriaux, du Noirmont, des Bois, la Deuxième Section, les propriétaires privés ainsi que les Communes de La Chaux-des-Breuleux et des Breuleux. Lors de cette rencontre, les Communes de La Chaux-des-Breuleux et des Breuleux ont démissionné ainsi que le Président, le Secrétaire-Caissier, la Vice-Présidence (étant assumée par Les Breuleux). Pour le moment, tout est en standby et une nouvelle séance est prévue le 31 octobre. Monsieur Christophe Baume y participera car Monsieur Antoine Claude a démissionné en raison d'un chevauchement avec son entreprise forestière. Selon la Loi sur les forêts, chaque propriétaire doit faire partie d'un triage. Lors de la séance du 31 octobre, des décisions concernant la marche future du triage seront prises encore en présence des deux communes qui dénoncent la Convention : les partenaires acceptent-ils ces démissions et pour quelle date, fin 2019 ou 2020 selon la Convention ? Quelle suite va-t-on donner ? Le Conseil communal attend cette date pour prendre une décision : soit rejoindre un autre triage ou alors aller de l'avant avec les partenaires non démissionnaires du Triage actuel, avec une nouvelle organisation, de nouveaux statuts, une diminution des surfaces, un nouveau Président, un nouveau Secrétaire-Caissier et de nouveaux représentants.

Terrains à bâtir : dans le secteur du Plane Percé, deux parcelles sont encore libres et une Derrière la Bâme. Pour le moment, nous finalisons le Plan directeur régional avec Les Breuleux, Le Noirmont et Saignelégier pour la répartition des habitants et emplois. Dans un deuxième temps, il faudra certainement s'atteler à un nouveau Plan d'aménagement local.

Syndicat de chemins : la deuxième étape de la réfection des chemins effectuée par le Syndicat est terminée, à la satisfaction des propriétaires de Clairbief.

40 ans – 40 chênes : vous avez constaté dans les tous-ménages que nous cherchons des propriétaires qui seraient d'accord de planter un chêne, ou une autre espèce spécifique aux Franches-Montagnes, pour marquer les 40 ans du Canton du Jura. Veuillez s'il vous plaît prendre contact avec Monsieur Antoine Claude. Une trentaine d'arbres est déjà réservée.

Démission : à notre grand regret, Monsieur Marc Stettler a démissionné pour le 31 janvier 2020. Nous regrettons son départ et le remercions de son implication et sa motivation dans les dossiers qu'il a suivis. Merci Marc !

Budget 2020 : la séance du Conseil général relative au budget 2020 devra certainement être reportée en janvier en raison du nouveau plan comptable MCH2 et du surplus de travail que ce transfert impose au Secrétariat.

4. Questions orales

1) Monsieur Pierre-Yves Dubois : diminuer l'impact des lumières indésirables est devenu une nécessité. Le Canton agit à son niveau en organisant des campagnes de sensibilisation. Toutefois, l'éclairage public reste essentiellement du ressort des communes. Plusieurs d'entre elles mènent actuellement une campagne d'assainissement de leur éclairage public. Ma question : le Conseil communal des Bois a-t-il étudié ou même prévu des mesures de réduction nocturne de l'éclairage public en vue de réduire la pollution lumineuse ?

Monsieur Christophe Baume : le Conseil communal suit attentivement la tendance de l'extinction nocturne, nous avons participé dernièrement à une séance intercommunale organisée par les Parcs du Doubs et Chasseral. Une prochaine séance est déjà agendée pour 2020. Il faut savoir que la Commune des Bois n'est pas en reste en matière d'économie d'énergie puisqu'à la fin de l'année un tiers de l'éclairage public sera muni de luminaires LED avec réduction de l'intensité de 40 % de minuit à 4 heures du matin. Il est donc prévu de remplacer les 230 luminaires que compte la Commune dans les cinq prochaines années. Le Conseil communal n'est, pour l'instant, pas totalement convaincu quant à l'extinction complète du village, nous sommes dans une zone frontalière et il reste beaucoup d'incertitudes aussi bien au niveau légal que sécuritaire. Il faut donc approfondir le sujet et analyser comment mettre en place un tel système, ainsi si la Commission énergie veut se mettre à l'œuvre, le Conseil communal ne peut que s'en réjouir.

Monsieur Pierre-Yves Dubois : je suis satisfait.

2) Monsieur Martial Farine : il y a peu, je suis tombé sur un communiqué du Canton qui se félicitait d'avoir signé la "Charte jurassienne concernant le respect de la Convention nationale du secteur principal de la construction et la lutte contre le travail au noir dans les marchés publics". Le Canton invitait dans ce communiqué les collectivités publiques et institutions paraétatiques à signer ce même document. La Commune des Bois ne figure pas dans la liste des signataires. Quelle n'est pas ma surprise, après renseignement, d'apprendre qu'il ne s'agit pas d'une erreur de la Commission paritaire ou d'un oubli... la Commune a décidé de ne pas signer cette charte. N'en connaissant pas les raisons, je demande au Conseil communal de nous dire pourquoi cette charte n'a pas été signée ! De deux choses l'une : soit notre Commune respecte et fait respecter la lutte contre le travail au noir et fait respecter la Convention nationale du secteur de la construction et elle signe cette charte bien peu contraignante, soit elle ne lutte pas ou ne fait pas lutter contre le travail au noir et ne respecte pas la convention précitée et c'est un mauvais, très mauvais signal envoyé aux travailleurs, aux entreprises de la construction, mais aussi envers l'Etat qui incite les communes à participer à la lutte contre le travail au noir et à la concurrence déloyale dans les marchés publics. Une fois de plus, l'image de notre Commune est écornée ! Merci au Conseil communal de nous informer sur les raisons du refus de signer cette charte.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : cette demande est passée au Conseil communal le 23 septembre 2019. Le Conseil communal a renoncé à signer ce document. Il estime que les conditions des marchés publics sont déjà suffisamment contraignantes pour les communes.

C'est-à-dire que les soumissionnaires ont déjà l'obligation de fournir d'importantes garanties, tant au niveau salarial qu'au niveau assurances et autres. Nous avons eu l'expérience avec l'Espace communal. Les dossiers étaient vraiment remplis sérieusement, les architectes sont obligés de demander aux soumissionnaires de remplir énormément de conditions. D'autre part, les entreprises qui soumissionnent ne font souvent pas partie de la charte qui est réservée aux entreprises jurassiennes, parce que c'est une charte jurassienne. On pense que la charte nationale suffit.

Monsieur Martial Farine : je suis partiellement satisfait.

3) Monsieur Yann Chappatte : ma question porte sur les règlements communaux. Il y a quelques mois, nous avons parlé des règlements communaux et du besoin d'en revoir certains. Il a été décidé de mettre sur pied certains travaux. Je voudrais aujourd'hui m'enquérir de la situation et savoir où on en est en terme d'avancement des travaux. J'aimerais savoir quand ils seront disponibles au niveau du Conseil général pour en débattre.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : deux règlements sont en cours de révision parce qu'on pouvait les donner à des commissions existantes. Il s'agit du Règlement sur les subventions de logements qui sera présenté au Conseil communal le 11 novembre par la Commission énergie et le Règlement relatif à l'octroi de subsides aux élèves fréquentant les écoles privées qui est en cours d'élaboration par la Commission d'école. Pour les autres règlements, il n'y a pas de commission prévue pour ce toilettage, notamment celui du Conseil général et les partis n'ont pas répondu à notre demande. Certains règlements dépendent largement des directives cantonales. Comme je l'ai précisé le 1^{er} juillet, le Conseil communal a rempli son mandat concernant cette motion. A présent, si le Conseil général désire faire quelque chose, créer des commissions, c'est de sa responsabilité.

Monsieur Yann Chappatte : je suis partiellement satisfait.

4) Monsieur Yann Chappatte : ma question concernait l'Espace communal et les travaux en cours, respectivement le décompte. Les réponses ont été apportées dans les communications. Je retire ma deuxième question.

5) Monsieur Yann Chappatte : ma question concernait le Triage forestier et plus précisément la prise de position de la Commune par rapport à la situation chaotique. La réponse a été donnée dans les communications. Je retire également cette question.

6) Monsieur Martial Farine : nous venons de vivre un été chaud, sec et peu arrosé. De nombreuses communes du Canton ont vu leurs forêts touchées par la sécheresse. En Ajoie, par exemple, les hêtres ont souffert et ceci depuis au moins deux ans et un dépérissement important a été constaté. De tels problèmes ont-ils été constatés dans les forêts de la Commune ? Je parle ici des forêts privées, des propriétés de la Deuxième section ou de la Commune elle-même. Des travaux d'assainissement ou d'abattage "préventifs" sont-ils prévus ? Quelle est l'estimation en volume de ces abattages et quelles sont les dépenses que devra consentir la Commune pour éventuellement sécuriser les propriétés de la Commune ? Merci pour votre réponse.

Monsieur Antoine Claude : avec les pluies du mois d'octobre, la situation est revenue normale pour ce qui est de la quantité d'eau et je n'ai pas souci pour nos forêts. Il y a trois foyers de bois attaqués par le bostryche, mais ils ne sont pas grands, il n'y a surtout pas de quoi s'alarmer. Pour les feuillus, ça a l'air bon, mais il faut attendre le retour de la végétation au printemps prochain. Il n'y a pas de quoi avoir peur, on est loin de la situation qui se passe en Ajoie. Pour les travaux d'abattage, pour le moment, il n'y a rien qui nécessite une urgence.

On peut aussi dire que ces bois secs en forêt ne seront désormais en grande partie plus abattus parce qu'ils sont invendables. Ça engendre des frais énormes pour ne rien en retirer. Maintenant, ce qu'il faut surveiller, c'est le long des routes, ce qui est dangereux.

Monsieur Martial Farine : je suis satisfait.

5. a) Discuter et approuver un crédit de Fr. 652'000.00 destiné à la réfection de la route de la rue de la Petite Côte et de la route de liaison de la Petite Côte au Jourez, comprenant la réfection de la chaussée, le remplacement des conduites d'eau des eaux usées et l'aménagement d'une conduite d'eau résiduaire ainsi que son financement
- b) Donner au Conseil communal la compétence de ratifier le décompte de cet investissement

Entrée en matière.

Monsieur Christophe Baume : la route de la Petite Côte ainsi que la route de liaison de la Petite Côte au Jourez sont en très mauvais état. Cela nécessite une réfection générale. Si, dans un premier temps, il n'était prévu qu'une remise en état du tapis de la chaussée, une analyse plus approfondie a révélé que les canalisations devaient être refaites dans ce secteur. Le PGEE mentionne ce secteur comme étant en mauvais état et nécessitant une réfection complète. Le Conseil communal vous recommande d'accepter l'entrée en matière.

Monsieur Martial Farine : je demande une non-entrée en matière sur le sujet. En effet, il s'agit ici d'un dossier très technique qu'il est difficile d'appréhender et de comprendre tous les aspects de ce chantier uniquement avec les messages du Conseil communal. Il ne s'agit pas ici de jeter le doute sur le bienfondé de tels travaux, mais de bien juger sur la nature de cette réfection et de se prononcer sur une proposition mûrement réfléchie. Sauf grossière erreur de ma part, ce dossier n'a pas été traité par la Commission des services communaux et c'est bien dans cet aspect que réside notre demande de non-entrée en matière. En effet, la Commission ad-hoc aurait dû dégrossir le dossier, demander toutes les précisions nécessaires aux ingénieurs responsables des travaux par exemple, avoir des détails sur le bienfondé de certains aspects du chantier, d'avoir une carte et des plans de situation et ensuite de faire remonter les informations dans les groupes politiques. En l'état actuel, nous n'avons pas les informations nécessaires pour nous prononcer sur le crédit. Je demande de ne pas entrer en matière, de renvoyer ce dossier à la Commission des services communaux, éventuellement à la Commission financière, et de lui demander un rapport, voire de présenter le projet détaillé lors d'une prochaine séance de notre Conseil général. Je répète, je demande qu'on retourne ce dossier à la Commission des services communaux. D'avance, je vous remercie de suivre notre position.

Monsieur Cyril Jeanbourquin : je demande une interruption de séance pour en discuter dans les partis.

La séance est suspendue.

Reprise des débats.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée par 9 voix contre 6 et 3 abstentions.

Débat de fond.

a) Discuter et approuver un crédit de Fr. 652'000.00 destiné à la réfection de la route de la rue de la Petite Côte et de la route de liaison de la Petite Côte au Jourez, comprenant la réfection de la chaussée, le remplacement des conduites d'eau des eaux usées et l'aménagement d'une conduite d'eau résiduaire ainsi que son financement

Monsieur Christophe Baume : au vu du contexte, je tiens quand même à vous faire part que les documents qu'on vous a fournis ont été établis par le Bureau ATB qui est un bureau d'ingénieurs à Saignelégier, ce n'est pas nous qui avons pondu un œuf comme ça en voulant changer toutes ces conduites ou quoi que ce soit. Le projet consiste en la réfection complète de la rue de la Petite Côte ainsi que la jonction Le Jourez – La Petite Côte. La réfection se fera sur un tronçon d'environ 235 mètres sur la rue de la Petite Côte et 95 mètres pour la liaison Jourez – Petite Côte. Le système d'évacuation des eaux unitaire actuel sera transformé en système séparatif. C'est bien pour ça qu'on entreprend ces travaux. Pour l'instant, on envoie de l'eau de pluie avec les eaux usées à la STEP. Il faut savoir que le village s'agrandit et la STEP ne pourra pas toujours absorber en l'état actuel une aussi grande quantité d'eau de pluie. Les conduites existantes seront maintenues en partie pour l'évacuation des eaux claires de chaussée. Les autres conduites (eau potable, électricité, EBL, Swisscom) seront refaites à neuf. L'éclairage public existant sera maintenu. Vous avez tous reçu dans le rapport un récapitulatif des travaux, je ne vais pas tous les énumérer. On ne va pas discuter du fait de savoir si on va mettre une vanne ou pas. Le rapport est fait de telle manière que les travaux qui doivent se faire sont mentionnés et on ne choisit pas si on doit changer une bouche d'égouts ou pas. C'est un bureau d'ingénieurs qui a étudié le dossier et je pense qu'on peut quand même faire confiance à un bureau d'ingénieurs, sinon à qui doit-on se référer pour effectuer ce genre de travaux ? Je voudrais juste vous donner quelques informations concernant les conduites d'eau potable, pour rassurer les riverains, des raccordements provisoires depuis les bornes d'hydrantes seront posés afin de garantir l'alimentation en eau potable durant tout le chantier. Il est important d'approfondir les coûts. Vous avez reçu avec le rapport l'estimation des coûts, soit : travaux de génie civil Fr. 255'000.00 pour les travaux routiers, réfection et déplacement de la conduite d'eaux claires Fr. 52'000.00, nouveau collecteur d'eaux usées Fr. 91'000.00, remplacement de la conduite d'eau potable Fr. 34'600 pour les travaux de génie civil et Fr. 107'000.00 pour les travaux d'appareillage, travaux de raccordement sur parcelle n° 1208 Fr. 4'800.00 et sur parcelle n° 888 Fr. 5'200.00. On profite de raccorder deux parcelles de terrain à bâtir qui se trouvent entre le Jourez et la Petite Côte. Vu qu'on va refaire toutes ces canalisations et la chaussée, on profite de faire une amorce pour ces parcelles afin de ne pas recreuser par la suite dans la chaussée neuve. Ces deux raccordements seront refacturés aux propriétaires. Il y a des travaux Swisscom pour Fr. 6'200.00, La Goule pour Fr. 39'200.00 de génie et Fr. 15'000.00 de câblage d'éclairage. Le coût total des travaux y compris 10 % de divers et imprévus s'élève à Fr. 610'000.00. Les honoraires d'ingénieurs s'élèvent, quant à eux, à Fr. 42'000.00. Je suis à disposition pour répondre à vos éventuelles questions.

Monsieur Edwin Bischof : en quelle année ça a été construit ?

Monsieur Christophe Baume : dans les années 1970. C'est une des premières qui a été construite. Si vous avez l'occasion de passer par là, vous pourrez vous rendre compte que la chaussée est vraiment très mal en point. La jonction Le Jourez – La Petite Côte devient presque impraticable. Je ne vous cache pas qu'on a étudié de seulement changer le bitume mais c'est prendre de trop gros risques au niveau des conduites d'eau parce que quand on va avec un rouleau compresseur c'est là qu'arrivent les fuites. Par rapport au PGEE, il y a eu des photos à l'intérieur des canalisations qui ont été prises et il y a certains secteurs qui sont vraiment en très mauvais état. On ne peut même plus les utiliser pour les eaux claires. On est obligés de les refaire complètement. Pour ce secteur, on est obligés de refaire une viabilisation complète. Ça a 50 ans.

Monsieur Edwin Bischof : dans le projet de chauffage à distance, ce secteur était inclus ?

Monsieur Christophe Baume : je ne crois pas que dans l'ancien projet il était prévu de relier les maisons de la Petite Côte, Gilles me contredira si nécessaire. Il faut savoir que les maisons

individuelles sont des très mauvais consommateurs en énergie. Elles sont isolées, ce ne sont plus des consommateurs intéressants pour les réseaux tels que chauffage à distance. On doit faire énormément de conduites pour peu de consommation.

Monsieur Edwin Bischof : il y a quand même encore des maisons qui ne sont pas encore isolées. Il y a quand même quelques grands consommateurs.

Madame la Présidente, Andrée Guenat : je n'ai plus le droit de donner la parole à Monsieur Bischof pour ce sujet.

Monsieur Gilles Cattin : comme l'a dit Christophe, en ce qui concerne le chauffage à distance, les maisons privées ne sont pas des clients intéressants. Si on équipe ce bout de route avec une conduite pour le chauffage à distance, il faut savoir qu'on serait quasiment obligés de la creuser totalement parce que tout le monde devrait se raccorder au chauffage à distance ou alors, s'il n'y a qu'un ou deux clients, il faudra faire des trous. Par rapport aux coûts, une conduite de chauffage à distance coûte Fr. 1'000.00 le mètre. Faire ce bout de route en ne sachant pas si un jour un chauffage à distance va éclore aux Bois, ça ne sert à rien. Le but de l'exercice par rapport au chauffage à distance, à mon avis, c'est de passer au cœur du village et chauffer l'école, l'Espace communal, les bâtiments publics, l'église et de partir en étoile vers les consommateurs intéressants comme Progressia. Se développer dans les quartiers résidentiels, dans un premier temps, ce n'est pas admis.

Monsieur Edwin Bischof : je veux parler encore une fois. On a quand même signé à Paris pour arrêter jusqu'en 2050 le plus possible. On a donc quand même besoin d'une vision pour savoir comment on veut faire ça aussi dans notre village. A Renan, ils ont fait un chauffage à distance, c'est un privé qui a financé ça et il y a beaucoup d'anciennes maisons qui sont liées et c'est assez rentable. Alors, je ne sais pas si on veut mettre ça aussi dans un projet ou pas.

Monsieur Yann Chappatte : vu que je ne pourrai prendre que deux fois la parole, je poserai beaucoup de questions dans la même phrase, soyez attentifs. Sauf erreur de ma part, dans le cadre d'un débat sur lequel on discute, c'est pour le même objet. En l'occurrence, on peut avoir des questions différentes sur le même objet en étant dans le même objet. Alors, accrochez-vous ! Je ne répèterai pas, sinon j'aurai utilisé mon deuxième droit de parole. Donc, premièrement, on parle que les enrobés sont considérés avec une teneur HAP inférieure à 5'000. Il y avait une analyse qui devait être en cours, je voulais savoir si cette analyse a été faite. Sur cette base-là, quelles sont les conclusions à tirer et quels sont les risques ? Deuxième question, on observe qu'il y a des raccordements qui sont faits par plusieurs sociétés privées, que ce soit Swisscom, La Goule et EBL, je voulais savoir dans quelle mesure ces sociétés doivent ou peuvent participer, si tel est le cas, est-ce que c'est inclus dans les dépenses présentes ? Une autre question, toujours, puisque j'ai la parole, c'est pour le raccordement des parcelles, on a parlé de la 1208, je l'ai située, mais la 888 est-elle à proximité de la 1208 ? Ensuite, concernant le financement des investissements, on prévoit d'utiliser Fr. 141'600.00 par le fonds des eaux. Je voulais savoir si c'est la totalité du coût lié au fonds des eaux qu'on va utiliser ou si on a plafonné puisque le montant disponible au 31 décembre est supérieur à ce chiffre. La remarque est également valable pour les eaux usées puisque là on observe qu'on n'utilise que Fr. 91'000.00. Est-ce que c'est le total des dépenses par rapport aux eaux usées ou est-ce que là aussi on a planté un plafond. Vu qu'on a parlé du chauffage à distance, je souhaiterais savoir si c'est une réflexion qui date d'il y a 10 ou 12 ans ou s'il y a une discussion plus récente qui a été faite. Dans ce cadre-là, j'aimerais qu'on nous expose quel est l'état de la réflexion puisque ça peut avoir des incidences par rapport à ce projet, par rapport à la pertinence ou pas de mettre des canalisations. J'adhère totalement au fait que ce n'est pas effectivement viable de raccorder les maisons privées puisqu'il y a des pertes quand même sur les mètres linéaires. Il est préférable d'utiliser

des immeubles qui ont une consommation importante. Il est plus judicieux de raccorder des grands bâtiments.

Madame la Présidente, Andrée Guenat : il faudra répéter les questions, parce qu'ici, on n'a pas tout compris.

Monsieur Yann Chappatte : c'est la problématique, le débat interdit de revenir plusieurs fois sur le même objet, mais dans le cadre d'un sujet complet ça pose problème. Les interventions faites par Monsieur Bischof ne concernaient pas le même objet. Ça concernait le même point de l'ordre du jour, mais des objets différents. Pour moi, il avait le droit de continuer à poser des questions. Comme moi je n'avais pas le droit, et bien je les ai toutes posées. Je vais jouer au con puisqu'il faut jouer au con. Je vais prendre la parole puisqu'on m'autorise à répéter plusieurs fois mes questions.

Monsieur Christophe Baume : la parcelle 888 touche la parcelle 1208.

Madame la Présidente, Andrée Guenat : il faut répéter les questions, parce qu'on ne comprend rien. Il faut parler plus fort et moins vite.

Monsieur Yann Chappatte : ma première question concernait le point 2.1 Travaux routiers. On parle de problématique, éventuellement de pollution par rapport à la teneur des enrobés HAP inférieure à 5'000. Je voulais savoir si l'analyse a été faite, qu'est-ce qu'elle avait donné et quels étaient les éventuelles mesures.

Monsieur Christophe Baume : ils ont pris la base la plus toxique pour faire le devis. C'est devisé sur 5'000 HAP. On a fait ces analyses, je n'ai pas encore les résultats pour vous les dire aujourd'hui, à quel taux ils sont. Ce qu'il pourra y avoir, c'est juste une économie si ces matériaux sont moins pollués, ça nous coûtera moins cher que le devis pour les traiter, voire les réutiliser. Les analyses, les sondages ont été faits dernièrement et je n'ai pas encore les résultats. Dès qu'on les aura, on saura si on peut les réutiliser ou si ça nous coûtera vraiment le montant qui a été mis.

Monsieur Yann Chappatte : ensuite, c'était pour les trois sociétés qui sont concernées par ces fouilles : Swisscom, La Goule et EBL. Je voudrais savoir dans quelle mesure elles étaient concernées, si elles ont un droit ou un devoir de participer, si l'intégralité des frais est à charge de la commune et les conséquences sur le devis qu'on nous propose ce soir.

Monsieur Christophe Baume : ils ont tous été conviés à ces travaux et ils participent financièrement. Tous les montants qu'on a sont à charge de la Commune. Il faut savoir que Swisscom n'a pas eu la patience d'attendre sur nous et a déjà effectué des travaux pour la liaison de leur antenne. Ils ont déjà fait les travaux qu'ils devaient faire à la rue de la Petite Côte.

Monsieur Yann Chappatte : ensuite, concernant les fonds communaux, on a deux fonds communaux qui sont concernés par ce projet. On prévoit d'y faire des prélèvements, à savoir le fonds des eaux et le fonds des eaux usées. Les montants qui sont proposés ici pour financer cet investissement mentionnent certains montants. J'aimerais savoir si ça correspond à une totalité de l'investissement prévu ou qu'une partie, si oui quelle en est la raison, sachant que les fonds ont des montants supérieurs à ce qui est mentionné là.

Monsieur Claude Gagnebin : il a été prévu de financer ces deux investissements en totalité pour ce qui concerne les frais d'investissement pour les eaux et pour l'épuration, tout en sachant que d'ici quelques années, on ne sait pas encore quand, il y aura une révision des règlements et on sera obligés d'alimenter des fonds de renouvellement. Sur cette base-là, on pourra financer les investissements de façon plus facile dans le sens qu'on aura les ressources nécessaires pour remettre à neuf nos réseaux d'alimentation en eau et d'épuration des eaux.

Monsieur Yann Chappatte : il y avait aussi la problématique du CAD, chauffage à distance, on a évoqué un projet, je voulais savoir s'il y a quelque chose qui ressort des armoires, quelque chose qu'on avait évoqué il y a un certain nombre d'années et si c'est juste un sujet

qui est venu comme ça ou s'il y a actuellement une étude plus poussée et si oui quelle est la teneur de cette étude. J'aimerais savoir s'il est prévu qu'elle s'étende, manifestement ce n'est pas le cas, au Jourez.

Monsieur Marc Stettler : la Commission énergie va présenter ce projet en novembre au Conseil communal et on va le présenter au Conseil général lors d'une prochaine séance.

Monsieur Yann Chappatte : je vais faire ma deuxième intervention. Je souhaiterais savoir le taux de pertes aujourd'hui qu'on a dans le réseau d'eau. J'aimerais aussi un complément d'information. Je n'ai pas été surpris de la remarque qu'il a faite par rapport à la nouvelle législation qui entrera en vigueur. Il faut savoir que pour la Commune, cette législation est une foutaise, une connerie cantonale, la deuxième sur le même sujet. En fait, les communes avaient lancé un référendum pour s'opposer à la révision des lois cantonales et communales par rapport à la gestion des fonds des eaux et puis aujourd'hui on vient proposer une mouture remodelée qui est totalement insatisfaisante, parce qu'on met dans la même corbeille tous les types de collectivités publiques, dont Les Bois qui ont un taux de perte inférieur à 10 %, on aura le chiffre qui nous sera donné tout à l'heure, et il y a des communes qui ne font rien, notamment il y a des communes spécialisées en Valais, au Jura et à Neuchâtel, qui sont des cancre en la matière, qui ont jusqu'à 40 à 50 % de pertes. Il y a des communes aux Franches-Montagnes qui sont très mauvaises aussi, qui ne dépensent jamais rien pour l'entretien et, finalement, nous, notre collectivité, alors que vous avez déjà tous été, au moyen des taxes communales, taxés très lourdement pour l'eau et la STEP pour laquelle on a fait des investissements, on a une gestion de notre patrimoine qui est saine et on met en place un règlement qui contraint d'alimenter ça de façon démesurée et pas en relation avec les investissements futurs. Je prends acte que ça se poursuit et c'est une véritable erreur de ne pas contraindre les communes qui ont un taux de pertes inacceptable de prendre des mesures et ne pas taxer les communes qui ont déjà fait le travail, dont Les Bois font partie. Entre 8 % de taux de pertes et 40 %, il y a des questions à se poser.

Monsieur Christophe Baume : en ce qui concerne le taux de pertes, il est de 7.16 %. La Commune des Bois est dans les meilleures. Aujourd'hui, je ne vous présente pas ce projet de réparation, de viabilisation du Jourez et de la Petite Côte par rapport au taux de pertes d'eau de la Commune des Bois ou dans ce secteur-là. Si on refait cette viabilisation complète, il faut bien comprendre que c'est parce que la chaussée est complètement fichue. On ne va pas entreprendre des travaux de réfection de la chaussée, alors qu'on sait que dessous tout est malsain. Mais au niveau du taux de pertes, la Commune des Bois est très bonne élève.

Monsieur Raphaël Schärz : concernant la pose de pavés en granit sur les bordures, certes c'est beaucoup plus joli, mais c'est quand même assez onéreux et pour le déneigement ce n'est pas forcément ce qu'il y a de plus pratique. Pourquoi pose-t-on ces pavés ? Concernant les travaux d'appareillage pour les conduites d'eau potable, qu'est-ce que c'est ?

Monsieur Christophe Baume : ce sont les vannes, les T, etc. Maintenant, il y aura une vanne sur chaque alimentation d'un privé. C'est du matériel. Quant à la pose des pavés, maintenant, le quartier est réalisé comme ça. On délimite la chaussée pour empêcher qu'elle se casse dans les bords et pour délimiter les parcelles des privés avec la route communale. Pour le moment, c'est construit comme ça. Toutes les viabilisations sont construites comme ça. Même à la halle, on n'a pas voulu des pavés, mais ils nous ont obligés à mettre un fer d'une épaisseur de 5 millimètres pour empêcher la cassure du goudron dans les bords comme on le constate sur les chemins vicinaux, etc.

Monsieur Pierre Stauffer : effectivement, le pavé consolide le bord de route. C'est une protection dans la durabilité de l'ouvrage. Au niveau du principe, du fonctionnement, peut-être que l'exécutif va vite en besogne, c'est-à-dire que Monsieur Farine demande la non-entrée en matière en disant que la Commission des services communaux n'a pas été

consultée. C'est vrai que la Commission financière n'a pas été consultée non plus. On reçoit l'ordre du jour. Mais je dirais que c'est relatif, on veut avancer. Une maison, un ouvrage, une infrastructure telle qu'une route avec ses canalisations qui date de 50 ans, ça s'entretient, ça se rénove, ça se restaure. A l'époque, je crois, on m'a dit que les privés avaient viabilisé et c'est eux qui avaient payé. Ils avaient fait ça à l'économie, c'est vrai, on n'avait pas posé les pavés comme on le fait aujourd'hui et tout ça. Aujourd'hui, ça coûte plus cher, mais ces privés, ça fait 50 ans qu'ils sont là, il y a une quinzaine de privés qui ont payé leur part je pense pour que, somme toute aujourd'hui, on leur fasse leurs infrastructures et ça sera de nouveau pour 30 ou 40 ans. Maintenant, Commission des services, Commission financière, c'est une chose dans le fonctionnement et il serait bien d'investir les commissions, on l'a déjà dit plusieurs fois à l'exécutif. On va peut-être vite en besogne, mais comme je l'ai déjà dit c'est relatif. Malgré tout, quand même, je suis Président de la Commission financière, on est à 14 millions d'endettement aujourd'hui, on va ajouter Fr. 400'000.00. On en est conscients. Moi, je suis favorable. Je pense que c'est nécessaire, il faut investir, il faut rénover, restaurer ces infrastructures. Le Conseil général va voter tout à l'heure et on augmente la dette pour l'avenir. Mais la vie ne s'arrête pas là, il faut rester positifs et aller de l'avant.

Monsieur Martial Farine : tout d'abord une remarque, je ne juge pas de la nécessité des travaux dans le projet qui nous est soumis. Je pense que c'est nécessaire, il n'y a pas de souci là-dessus, c'est sur la forme dont ça a été présenté. Je regrette d'apprendre aujourd'hui qu'il y a un document d'ingénieurs, c'est dommage qu'on n'ait pas eu un lien pour le télécharger, ça aurait peut-être été instructif de pouvoir discuter là-dessus. D'autre part, est-ce qu'il s'agit d'une usure normale ? On vient de nous dire que ça a peut-être été fait à l'économie. J'aimerais savoir si, dans le futur, il y aura d'autres travaux du même style qui seront faits dans ces rues qui sont relativement anciennes. Aujourd'hui, c'est Fr. 400'000.00, il y aura peut-être encore des dépenses du même ordre qui seront à faire dans ce même cadre de réfection des routes. Si on utilise les fonds dont on a parlé, est-ce qu'il y aura encore de l'argent, j'aimerais qu'on me rassure sur l'état des routes. Je suis un peu dubitatif quant à la réponse que vous avez faite concernant le chauffage à distance, vous avez renvoyé ça d'un revers de manche. J'y reviendrai encore, je me permettrai d'insister dans le cadre de la Commission. Je répète encore une fois pour que ça soit bien clair, je ne suis pas défavorable à ces travaux, je suis conscient de la nécessité de les faire.

Monsieur Christophe Baume : pour la première question, Monsieur Stauffer a donné un peu un historique. C'est vrai que ça a peut-être été fait un peu à la légère à l'époque, mais ils faisaient aussi avec les connaissances qu'ils avaient. Maintenant, ce qu'il faut savoir aussi, c'est que si on va aussi loin dans ces travaux, c'est parce qu'on a un système unitaire, c'est-à-dire que les eaux de pluie et les eaux usées vont à la même place. Ce qu'on veut, c'est ne pas surcharger la STEP et garder de la place pour le développement futur du village. Ça nous permet de faire cette opération. Du fait qu'on va toucher dans le sol, on remet tout à neuf et je crois, si je ne me trompe pas, que c'est le dernier secteur de la Commune qui n'est pas en séparatif. On ne devra donc plus intervenir dans d'autres quartiers. Dans le budget, j'ai Fr. 120'000.00 pour entretenir les routes communales, il y a donc toujours un entretien, il y a de l'usure, il y a toujours quelque chose à refaire. Mais de tels investissements, mis à part la viabilisation d'un nouveau quartier, normalement il ne devrait plus y en avoir. Au niveau du chauffage à distance, le Conseil communal ne connaît pas le contenu du nouveau dossier, on s'est basés sur le dossier de 4 ans en arrière où il était clairement dit que les connexions aux maisons individuelles n'étaient pas intéressantes, ça coûtait trop cher, le rayon était trop grand. C'est pour ça que le projet n'a pas abouti. Je pense qu'il y aura plutôt des assainissements de maisons, c'est ce qui est prêché par le Conseil fédéral qui octroie des

subventions pour assainir les bâtiments, mais relier la Petite Côte à un chauffage à distance, je pense qu'il y aura encore des routes qui seront prêtes avant.

Monsieur Claude Gagnebin : j'aimerais juste encore apporter un éclaircissement concernant les frais de viabilité de la Petite Côte. A l'époque, dans les années 1975, les propriétaires ont participé selon une clé de répartition qui avait été acceptée par l'Assemblée communale à l'époque. Les travaux avaient été présentés à la Commune et les propriétaires participaient aux frais de viabilité de la route en fonction d'une clé de répartition. C'était la loi bernoise encore qui imposait ça.

Monsieur Martial Farine : j'aimerais juste encore préciser une chose. Concernant ces fonds, est-ce que le Caissier peut nous dire la proportion qui sera prise des deux fonds cités pour financer les montants qui sont dans le crédit.

Monsieur Claude Gagnebin : je l'ai dit tout à l'heure, il est prévu de financer l'entier de ces travaux par les fonds des eaux et de l'épuration. On peut se le permettre encore cette année, après on ne pourra plus.

Monsieur Marcel Barthoulot : il me tient à cœur de rendre attentif le Conseil communal, chaque fois je le dis mais on n'en tient pas beaucoup compte, qu'il faudrait que les travaux puissent se faire par des entreprises d'ici. Je sais bien que les architectes font valoir les coûts, mais il faut qu'on donne la priorité aux entreprises du coin. Si on pouvait scinder les travaux pour permettre à des entreprises du coin de faire les travaux, ça serait bien. Il ne faut quand même pas faire tout et n'importe quoi, il faut faire attention aux coûts, mais quand même donner du travail aux entreprises de la région. La deuxième chose, on a parlé de pavés, il faut faire attention, au lieu de les poser à plat, il faut les mettre en V, c'est-à-dire les incliner. Lors des travaux de déneigement, c'est plus facile. Quand le triangle doit passer sur un pavé qui est en V, il passe et n'a pas de problème. S'il est posé à plat, l'année suivante, on peut passer derrière et remettre les pavés. Il faut faire attention à ça.

Au vote, le point 5 a) est accepté par 16 voix, sans avis contraire et 2 abstentions.

b) Donner au Conseil communal la compétence de ratifier le décompte de cet investissement

Au vote, le point 5 b) est accepté par 16 voix, sans avis contraire et 2 abstentions.

6. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire déposée par M. Veignat Norbert, son épouse Mme Jeannin Bénédicte et leur fils Veignat Pierre et fixer la finance d'admission
--

Entrée en matière.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Débat de fond.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : il s'agit d'une famille d'origine française qui habite aux Bois depuis 2008. Ils ont un fils qui a déjà été naturalisé. Ils ont été auditionnés par le Canton et remplissent toutes les conditions pour obtenir la nationalité suisse. Je vous recommande donc d'accepter ces naturalisations.

Monsieur Cyril Jeanbourquin : la finance d'admission c'est combien ? C'est par famille ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : c'est Fr. 150.00 par famille.

Au vote, le point 6 est accepté à l'unanimité.

7. Traitement du postulat de M. Pierre-Yves Dubois (PSJ/Les Verts) intitulée "Un petit plus pour la nature et la convivialité au village"

Entrée en matière.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée par 16 voix, sans avis contraire et 2 abstentions.

Débat de fond.

Monsieur Pierre-Yves Dubois : je vais défendre ce postulat. Je remercie tout d'abord l'administration qui nous présente la liste détaillée des 71 parcelles de terrain que nous possédons. Néanmoins, la réponse au postulat ne me paraît pas complète et je ne partage pas l'affirmation du Conseil communal lorsqu'il affirme qu'avec cet inventaire il estime "avoir rempli le postulat". J'aimerais intervenir sur quelques points plus en détail. Tout d'abord, l'intitulé du postulat : "*Un petit plus pour la nature et la convivialité au village*". A propos de convivialité, avouons que nous pouvons faire encore mieux à l'avenir. Je pense à la parcelle qui se trouve devant le magasin Denner, avec son comblement de rigole en béton et galets, à la parcelle 2, celle du rond-point en béton aux Progressia. L'aménagement de ces parcelles communales ne répond pas tout à fait aux dispositions du Règlement sur les constructions. Je cite les alinéas suivants qu'on y trouve à répétition reprises, je cite : "*alinéa 2. Il y a lieu de préserver, respectivement de concevoir, l'aménagement d'espaces verts et de places arborisées. Les matériaux et les essences végétales doivent être choisis dans le répertoire de la campagne traditionnelle (prés de fauche, groise, pavage de pierres naturelles, verger, haies taillées d'essences indigènes, etc.)*". "*alinéa 3. Les surfaces en dur sont à minimiser*". Si la Commune elle-même, dans l'aménagement de ses propres parcelles, ne donne pas un exemple fort, comment exiger des particuliers qu'ils prennent soin de notre environnement et qu'ils recourent à des aménagements assez discutables pouvant parfois faire songer à des déserts minéraux regrettables. Mais ne nous égarons point... revenons au postulat qui concerne les parcelles de la Commune. Prenons un exemple concret : la parcelle 60, de la Place du 23-Juin, devant l'église. Actuellement, les espaces verts sont régulièrement tondus, entre huit et dix fois annuellement. Je rappelle que nous vivons maintenant en 2019, la biodiversité est devenue une préoccupation majeure. Même à notre petit niveau communal, on peut faire quelque chose dans ce sens. On pourrait, comme cela se fait au Noirmont, par exemple, modifier notre pratique actuelle en faveur d'un autre type de gestion plus différenciée des espaces de verdure, qui permette d'augmenter la diversité des milieux, d'enrayer la perte de la biodiversité tout en créant un espace de vie agréable. Pour expliquer la démarche, je vous lis un petit panneau que les autorités du Noirmont ont mis en place sur les bandes herbeuses qui jalonnent la longue rue du centre du village. Je cite et je paraphrase : "*Le Noirmont prend soin de son patrimoine naturel ! Ici nos employés communaux favorisent la biodiversité en pratiquant une fauche tardive. Cette modeste surface herbeuse abrite des animaux et des plantes sauvages qui font partie du patrimoine de notre Commune. Nous préservons ainsi des auxiliaires utiles à l'agriculture, ennemis naturels de ravageurs ! Patience, les fleurs et les petits animaux vous en remercient d'avance !*". Un autre exemple magnifique de convivialité environnementale nous est donné par la société du Golf des Bois. Encore hier, j'ai été enchanté par les deux petites prairies naturelles et fleuries qu'on peut voir de part et d'autre de la route, à l'entrée du Golf. De mai à fin octobre, c'est vraiment un régal pour les yeux... Ce qu'ont fait la Commune du Noirmont, la société du Golf des Bois, est très inspirant. Je termine ici en souhaitant que dès l'an prochain, aux Bois, on mette en œuvre une nouvelle pratique de l'entretien des espaces verts partout où il serait possible de

remplacer les gazons stériles par de petites prairies fleuries naturelles, avec fauche tardive. Je précise que je ne parle pas ici des places de jeux.

Monsieur Gabriel Bilat : Monsieur Dubois demandait un inventaire des surfaces pour définir une stratégie. Maintenant, en ce qui concerne la stratégie, Monsieur Dubois en a exprimé ce soir sa volonté. On pourra aussi transmettre ce souhait à la Société d'embellissement pour voir ce qu'elle envisage sur certaines parcelles. On prend note.

Monsieur Raphaël Schärz : pour moi, le postulat est un peu flou. Concernant les terrains pour lesquels la Commune perçoit une location, est-ce que le postulat imposerait aussi à ces gens une gestion écologique ? Deuxièmement, qui décidera quelle parcelle devra être fauchée tardivement ? Est-ce que c'est le Conseil communal ? Pour moi, ce n'est pas très clair.

Monsieur Gabriel Bilat : je pense que pour les terrains agricoles, il y a des baux qui existent, ces terrains sont loués et ils n'appartiennent plus directement à la Commune. Ce sont aux paysans d'établir l'entretien de ces parcelles. Pour les autres, ce sont tous des petits coins et il est vrai qu'on pourrait y mettre des fleurs, on pourrait faire certaines choses. C'est justement aussi à voir avec la SED, voir s'ils ont des idées dans ce sens-là.

Monsieur Vincent Berger : il n'y a pas que des terrains agricoles. Il y a le terrain de foot aussi. Y laisser pousser des fleurs et tracer le terrain sur les fleurs... Je rejoins Raphaël et pense également que c'est assez flou, trop flou à mon avis. L'inventaire est fait, voilà.

Monsieur Cyril Jeanbourquin : avant de voter sur ce postulat, c'est aussi un peu flou pour moi. On va voter sur le postulat, mais le postulat, c'est qui qui va faire la démarche ? C'est la Commune ? Parce que si on dit que c'est la SED... on ne sait pas où on va. C'est qui qui fait la démarche et qui va reprendre ça en main ? C'est la Commune qui se débrouille ?

Monsieur Gabriel Bilat : si vous permettez. Monsieur Dubois a fait un postulat. La Commune a donné les informations qu'il demandait. Maintenant, Monsieur Dubois doit être satisfait ou pas. A mon avis, il n'y a rien à voter.

Monsieur Claude Gagnebin : je vous donne lecture de l'article 27 du Règlement du Conseil général "*Les postulats sont des propositions indépendantes invitant le Conseil communal à examiner si un projet de règlement ou d'arrêté doit être présenté ou si une mesure doit être prise. Le Conseil communal doit présenter un rapport sur le résultat de cet examen et, le cas échéant, soumettre des propositions.*". L'auteur du postulat, Monsieur Dubois, a demandé à ce qu'un inventaire soit fait, l'inventaire a été fait, le Conseil communal a rempli son mandat. Maintenant, si le postulat est accepté, il appartiendra au Conseil communal de définir une stratégie quant à l'amélioration des surfaces herbeuses qu'on peut proposer. On fera ça sous la forme d'un règlement ou bien d'une commission.

Monsieur Cyril Jeanbourquin : ça c'est plus clair. Merci.

Au vote, le postulat est accepté par 14 voix, sans avis contraire et 4 abstentions.

8. Traitement de la question écrite de M. Martial Farine (PSJ/Les Verts) intitulée "Statistique des frais scolaires"
--

Monsieur Martial Farine : je suis partiellement satisfait.

9. Election :
d'un membre à la Commission de promotion économique
d'un membre à la Commission d'école primaire

Commission de promotion économique

Madame Laurence Babey : le groupe Liste libre propose la candidature de Monsieur Pierre Stauffer qui est disponible et souhaite participer à cette Commission.

Aucune autre proposition n'est faite.

Au vote, Monsieur Pierre Stauffer est élu par 17 voix, sans avis contraire et 1 abstention.

Madame la Présidente, Andrée Guenat : félicitations à Monsieur Stauffer pour cette nomination.

Commission d'école primaire

Monsieur Marcel Barthoulot : le groupe PDC propose la candidature de Madame Audrey Lesquereux.

Monsieur Raphaël Schärz : le groupe UDC propose la candidature de Monsieur Philippe Oppliger.

Monsieur Cyril Jeanbourquin : je pense qu'il faut procéder au vote par bulletin secret.

Au vote, la proposition du vote par bulletin secret n'obtient qu'une voix et est donc rejetée.

Au vote, la candidature de Madame Audrey Lesquereux obtient 9 voix et celle de Monsieur Philippe Oppliger en obtient 3. Madame Audrey Lesquereux est donc élue.

Madame la Présidente, Andrée Guenat : Monsieur Martial Farine a déposé une question écrite qui vous sera soumise. Je ne la lis pas. Nous arrivons au terme de cette séance du Conseil général. Je vous remercie pour votre participation, je vous souhaite une belle fin de soirée, une excellente semaine.

La séance est levée à 21h30.

Au nom du Conseil général
Les Bois

La Présidente : La Secrétaire :

Andrée Guenat Marlyse Jobin